



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
N° RH 2026 / 376

**ARRÊTÉ PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT ANNUEL
AU GRADE D'ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE**

Le Maire de Collégien,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU les articles L522-23 à L522-31 du Code Général de la Fonction Publique,

VU le décret n°2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux,

VU la délibération n° 2021/061 en date du 08 juillet 2021 fixant les taux de promotion d'avancement de grade,

VU l'arrêté n° RH 2021/194 en date du 18 juin 2021 portant sur les Lignes Directrices de Gestion,

VU l'avis de la Commission chargée d'examiner les dossiers d'avancement de grade rendu le 18 septembre 2026,

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRÊTE

Article 1 :

Au titre de l'année 2026, le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe est fixé comme suit :

Nom et prénom de l'agent	Situation actuelle	Nomination possible à compter du :
ARTHEIN Béatrice	Adjoint d'Animation 7ème échelon	1 ^{er} octobre 2026
BAITECHE Anissa	Adjoint d'Animation 7ème échelon	1 ^{er} octobre 2026
EDOUARD Péral	Adjoint d'Animation 8ème échelon	1 ^{er} octobre 2026

Article 2 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de 2 mois à compter de sa notification à l'agent.

Article 3 :

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié ou affiché en Mairie
- transmis au Centre de Gestion de Seine-et-Marne pour publicité.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, pour avoir été transmis au Centre de Gestion le 25/09/2026 et publié en Mairie le 25/09/2026.
Pour le Maire et par délégation,
Nathalie Garnotel, Directrice Générale Adjointe



Pour extrait conforme,
À Collégien, le 22 septembre 2026

Le Maire
Marc PINOTEAU



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
N° RH 2026 / 377

**ARRÊTÉ PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT ANNUEL
AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE**

Le Maire de Collégien,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU les articles L522-23 à L522-31 du Code Général de la Fonction Publique,

VU le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.,

VU la délibération n° 2021/061 en date du 08 juillet 2021 fixant les taux de promotion d'avancement de grade,

VU l'arrêté n° RH 2021/194 en date du 18 juin 2021 portant sur les Lignes Directrices de Gestion,

VU l'avis de la Commission chargée d'examiner les dossiers d'avancement de grade rendu le 18 septembre 2026,

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRÊTÉ

Article 1 :

Au titre de l'année 2026, le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit :

Nom et prénom de l'agent	Situation actuelle	Nomination possible à compter du :
ESCORCIO Paulo	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe 9ème échelon	1 ^{er} octobre 2026
GOURHANT Yves	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe 8ème échelon	1 ^{er} octobre 2026

Article 2 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de 2 mois à compter de sa notification à l'agent.

Article 3 :

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié ou affiché en Mairie
- transmis au Centre de Gestion de Seine-et-Marne pour publicité.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, pour avoir été transmis au Centre de Gestion le
et publié en Mairie le
Pour le Maire et par délégation,
Nathalie Garnotel, Directrice Générale Adjointe



Pour extrait conforme,
À Collégien, le 22 septembre 2026
Le Maire
Marc PINOTEAU



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
N° RH 2026 / 378

**ARRÊTÉ PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT ANNUEL
AU GRADE D'ATTACHE PRINCIPAL**

Le Maire de Collégien,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU les articles L522-23 à L522-31 du Code Général de la Fonction Publique,

VU le décret n°2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux,

VU la délibération n° 2021/061 en date du 08 juillet 2021 fixant les taux de promotion d'avancement de grade,

VU l'arrêté n° RH 2021/194 en date du 18 juin 2021 portant sur les Lignes Directrices de Gestion,

VU l'avis de la Commission chargée d'examiner les dossiers d'avancement de grade rendu le 18 septembre 2026,

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRÊTE

Article 1 :

Au titre de l'année 2026, le tableau annuel d'avancement au grade d'Attaché principal est fixé comme suit :

Nom et prénom de l'agent	Situation actuelle	Nomination possible à compter du :
GARNOTEL Nathalie	Attaché 11ème échelon	1 ^{er} octobre 2026

Article 2 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de 2 mois à compter de sa notification à l'agent.

Article 3 :

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié ou affiché en Mairie
- transmis au Centre de Gestion de Seine-et-Marne pour publicité.

Pour extrait conforme,
À Collégien, le 22 septembre 2026

Le Maire
Marc PINOTEAU



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte, pour avoir été transmis au
Centre de Gestion le 25/09/2026
et publié en Mairie le 27/09/2026
Pour le Maire et par délégation,
Nathalie Garnotel, Directrice Générale Adjointe



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
N° RH 2026 / 379

**ARRÊTÉ PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT ANNUEL
AU GRADE D'INGENIEUR PRINCIPAL**

Le Maire de Collégien,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU les articles L522-23 à L522-31 du Code Général de la Fonction Publique,

VU le décret n°2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux,

VU la délibération n° 2021/061 en date du 08 juillet 2021 fixant les taux de promotion d'avancement de grade,

VU l'arrêté n° RH 2021/194 en date du 18 juin 2021 portant sur les Lignes Directrices de Gestion,

VU l'avis de la Commission chargée d'examiner les dossiers d'avancement de grade rendu le 18 septembre 2026,

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRÊTE

Article 1 :

Au titre de l'année 2026, le tableau annuel d'avancement au grade d'Ingénieur principal est fixé comme suit :

Nom et prénom de l'agent	Situation actuelle	Nomination possible à compter du :
SIMONIN Frédéric	Ingénieur 9ème échelon	1 ^{er} octobre 2026

Article 2 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de 2 mois à compter de sa notification à l'agent.

Article 3 :

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié ou affiché en Mairie
- transmis au Centre de Gestion de Seine-et-Marne pour publicité.

Pour extrait conforme,
À Collégien, le 22 septembre 2026

Le Maire
Marc PINOTEAU



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, pour avoir été transmis au Centre de Gestion le 25/09/2026 et publié en Mairie le 25/09/2026.
Pour le Maire et par délégation,
Nathalie Garnotel, Directrice Générale Adjointe